

Appel de projets

10 000 \$ pour donner un élan à vos idées

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET?

Les membres du SCFP-Québec, tant les syndiqués que les représentants des sections locales qui désirent propulser et faire rayonner une initiative qui influence positivement leur milieu de travail et la collectivité.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet a des retombées positives auprès des membres syndiqués du SCFP-Québec et de la collectivité;
- Le projet implique et mobilise plusieurs acteurs et membres syndiqués du SCFP-Québec autour d'un objectif commun;
- Le projet est une nouveauté et non une prolongation d'une offre existante;
- Le projet est lié à l'un ou plusieurs des créneaux suivants:
 1. Il vise le bien-être physique, psychologique, économique et morale des employés ou d'une population
 2. Il vise le développement durable (social, environnemental, économique)
 3. Il contribue à la vitalité syndicale et à l'avancement des connaissances collectives

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

- Remplir le [formulaire en ligne](#) entre le 22 août et le 3 novembre 2024

PROCESSUS D'ANALYSE DES DEMANDES

- Un comité formé de représentants du SCFP-Québec ainsi que des Caisses de groupes Desjardins analysera que les demandes reçues répondent bien aux critères d'admissibilité. Une grille d'analyse permettra d'évaluer le caractère structurant du programme, le nombre de personnes en bénéficiant, ses retombées potentielles, son caractère innovant, la qualité de la demande, etc.)
- L'enveloppe de 10 000 \$ sera répartie entre les projets admissibles. Le montant maximal sera de 2 500 \$ par projet.
- Au début du mois de décembre, les bénéficiaires auront une confirmation que leur projet est retenu avant l'annonce officielle sur les réseaux sociaux du SCFP-Québec et des Caisses Desjardins.
- Les projets non retenus seront soumis aux Caisses de groupes de votre secteur d'activités afin qu'elles vérifient si une aide financière peut être octroyée via leur propre fonds d'aide au développement du milieu.

REMISE DES BOURSES

- Les bénéficiaires seront invités à une soirée de remise officielle.
- L'enveloppe de 10 000 \$ sera répartie entre les projets admissibles. Le montant maximal sera de 2 500 \$ par projet. La bourse sera remise à la section locale du bénéficiaire.
- Une fois que le projet sera en cours, un état d'avancement devra être présenté à la section locale pour recevoir la somme. Des pièces justificatives peuvent être demandées.

Déposez votre projet!

Vous pourriez avoir une aide financière allant jusqu'à 2 500 \$ pour le réaliser. Renseignez-vous auprès de votre caisse de groupes pour en savoir plus.

[Remplir le formulaire en ligne](#) »



Un appel de projets rendu possible par l'appui des Caisses de groupes

- **Des caisses créées et administrées par vous**
Des représentants de vos secteurs d'activités administrent les Caisses de groupes afin que leurs décisions reflètent toujours les besoins de votre milieu.
- **Une connaissance aiguisée de votre réalité**
Une connaissance approfondie de vos conditions de travail, de vos régimes de retraite et de vos avantages sociaux permet aux caisses de vous proposer des conseils financiers adaptés à vos besoins.
- **Des tarifs de groupes en assurances**
Les membres ont accès à des tarifs de groupes exclusifs en assurances auto, habitation et entreprises avec La Personnelle.
- **Une proximité inégalée**
Un appui financier, des dons et des commandites pour vos projets, vos activités, vos rassemblements et les causes qui vous tiennent à coeur.

Découvrez-les!

Les Caisses partenaires du SCFP-Québec

Caisse de l'Administration et des services publics
Caisse de l'Énergie et des ressources naturelles
Caisse des Employés de la Ville de Laval
Caisse Hydro
Caisse de la Métallurgie et des produits forestiers
Caisse du Personnel municipal Québec
Caisse du Réseau municipal
Caisse des Technologies
Caisse des Transports
Caisse des Travailleurs unis

[Trouver votre caisse juste ici »](#)